

## **Appel de dossiers**

Les artistes professionnels ou professionnels en émergence et les commissaires souhaitant soumettre un dossier pour un projet d'exposition doivent le faire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 octobre de chaque année et respecter les critères énoncés ici-bas. Les propositions sont évaluées une fois l'an, à l'automne.

### **Volet artistes professionnels ou professionnels en émergence**

- Se déclarer artiste professionnel;
- Créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte ou offrir ses services à titre de créateur ou d'interprète (sculpture, peinture, collage, photographie, installation, vidéo, danse, etc.);
- Avoir une reconnaissance de ses pairs (Récipiendaires de bourses, faire l'objet d'écrits ou de critiques, etc);
- Voir ses œuvres exposées, produites, publiées, représentées ou mises en marché par un diffuseur.

### **Les candidats intéressés doivent soumettre un dossier comprenant :**

- Un curriculum vitae récent (maximum 3 pages);
- Un texte de démarche artistique (artiste) ou une description du projet (commissaire)
- Un dossier visuel d'environ 10 à 15 images ou de courts vidéos de bonne qualité;
- Une liste descriptive des images (titre, date, matériaux, dimensions, crédit photo de chaque pièce);
- Les projets d'exposition commissariés ou « clef en main » doivent obligatoirement comprendre une liste de coûts associés.
- Une revue de presse (facultatif).

## Présentation

Les documents écrits doivent être rassemblés dans un PDF. (Tout autre format utilisé que le PDF pour les documents écrits ne sera pas considéré.) Les images peuvent y être incluses ou envoyées séparément.

Faire parvenir votre proposition par courriel **uniquement** au plus tard le 15 octobre de chaque année à [sboucher@mbas.qc.ca](mailto:sboucher@mbas.qc.ca). Pour l'envoi des dossiers plus volumineux nous vous prions d'utiliser les logiciels d'envoi *We Transfer* ou *YouSendit*. La documentation vidéo ou sonore peut être envoyée par lien *Vimeo* ou *Youtube*.

Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas aux critères énoncés ne seront pas considérés. Ceux déposés après la date limite d'inscription pourront être évalués l'année suivante.

*Les dossiers envoyés par la poste ne seront plus acceptés.  
Seuls les candidats retenus seront contactés.*

## Critères de sélection et conditions

### Critères liés à l'artiste et au commissaire

#### Artiste professionnel\*

Se déclarer artiste professionnel;

Créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte ou offrir ses services à titre de créateur ou d'interprète (sculpture, peinture, collage, photographie, installation, vidéo, danse, etc.);

Avoir une reconnaissance de ses pairs (Récipiendaires de bourses, faire l'objet d'écrits ou de critiques, etc);

Voir ses œuvres exposées, produites, publiées, représentées ou mises en marché par un diffuseur. (Avoir un rayonnement : provincial, national ou international.)

Avoir une capacité de renouvellement et d'innovation.

#### Relève\*

Il n'est pas nécessaire pour un artiste et/ou un commissaire de la relève d'avoir déjà fait une exposition dans un lieu professionnel.

Un artiste de la relève devrait avoir complété un baccalauréat en arts visuels ou l'équivalent.

Un commissaire de la relève devrait avoir complété un baccalauréat en Études des arts ou l'équivalent (arts visuels par exemple).

## En émergence\*

Est considéré artiste professionnel en émergence celui ou celle qui est déjà engagé (e) dans une démarche de recherche et d'expérimentation artistique et dont une ou plusieurs œuvres ont été exposées, produites, publiées, représentées en public ou mise en marché par un diffuseur au moins une fois.

### **Critères spécifiques pour l'artiste**

Projet inédit ou n'ayant pas été présenté dans la région des Cantons-de-l'Est.

### **Critères spécifique pour le/la commissaire**

Projet de commissariat inédit ou n'ayant pas été présenté dans la région des Cantons-de-l'Est.

Singularité de la réflexion et pertinence du propos.

### **Critères liés au projet**

La pertinence du projet en regard du mandat du Musée des beaux-arts de Sherbrooke

La variété des projets sélectionnés en fonction du type de pratique (médium, thématique, approche conceptuelle, etc.)

La singularité de la proposition artistique par rapport aux autres pratiques en art (originalité, intelligence, sensibilité et expressivité).

Projet qui modifie les façons de penser, de voir et de s'émouvoir.

### **Conditions de présentation**

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke offre aux artistes sélectionnés le soutien technique et administratif et tente, dans la mesure de ses capacités financières, de donner un cachet d'artiste selon les normes de tarification du CARFAC.